

Problematic de non propietaire

Par adyze, le 02/12/2009 à 20:38

Bonjour,

s'il vous plaît podria dire si un locataire celle-ci dans le droit ou la faculté de louer à une autre personne, si ou non, ou quels serian la sanction pénale pour ce ?, et au-dessus de tout il ne livre pas de reçus de loyer ,merci pour me repondre

Par chaber, le 03/12/2009 à 14:40

Bonjour,

un locataire ne peut sous-louer son appartement ou une partie sans l'accord du propriétaire.

Par adyze, le 04/12/2009 à 02:05

bonjour ,et de ne pas avoir l'autorisation correspondante quel ou quels serian les sanctions sur cette personne selon loi et surtout de ne pas envoyer de reçus de loyer clair, il ne lui convient pas parce qu'il est locataire aussi